

## Eolarge.vds face aux projets de parcs éoliens en mer

L'association **Eolarge.vds** qui s'est constituée en 2020 au temps du débat public, regroupe habitants et élus, dont les maires du littoral de la côte Est de Gatteville-le-Phare à Quinéville.

Si elle s'est définie dès l'origine comme une association neutre par rapport à la réalisation de parcs éoliens en mer, Eolarge s'est toujours fortement engagée dans la défense des intérêts du territoire.

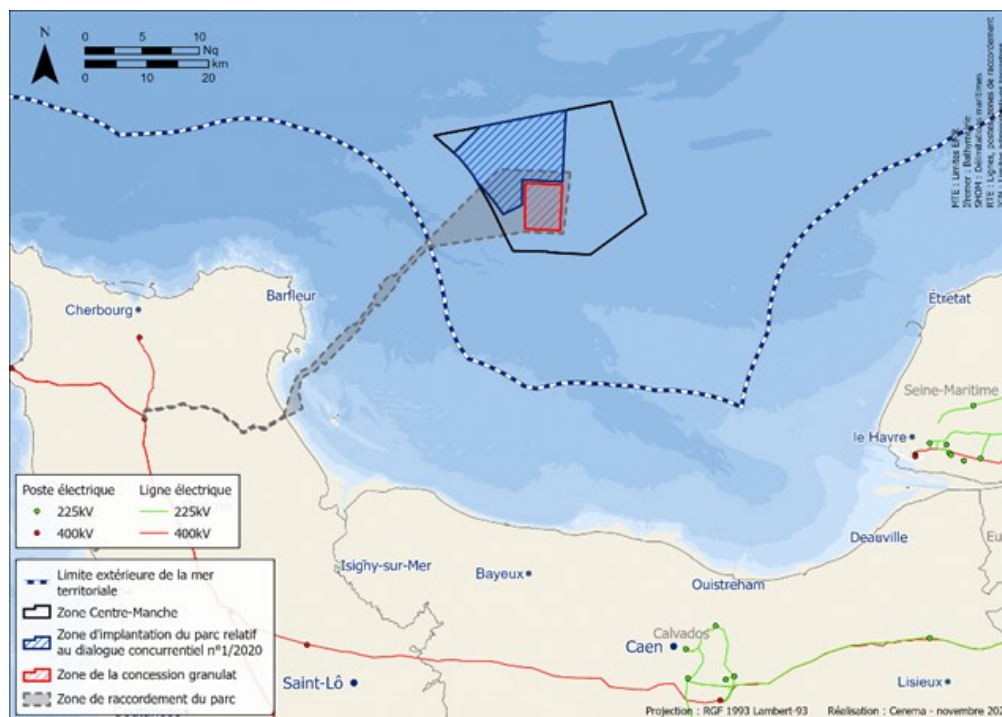
Au fil des mois et des années, elle est intervenue à maintes occasions auprès de tous les acteurs en charge du projet pour faire valoir les points clé des attentes du territoire (prise en compte du patrimoine naturel et bâti, respect des intérêts des professionnels de la pêche, diminution de l'impact visuel, promotion d'un mode de production en courant continu moins pénalisant pour l'environnement...). Elle s'est faite l'interlocutrice des six candidats au Centre Manche 1 -CM1- soucieux de répondre au mieux à la partie du cahier des charges consacrée aux retombées proposées pour le territoire. A ce titre l'association, désireuse de promouvoir l'intérêt collectif, a pris une ligne de conduite en faveur de l'éducation (sports, petite enfance, écoles et collèges...). Eolarge.vds a enfin communiqué à de nombreuses occasions en lançant par exemple une préconisation d'implantation des parcs éoliens très au large en mer (tribune publiée dans le quotidien Le Monde). Celle-ci a reçu un accueil très favorable et s'inscrit dans la tendance européenne actuelle qui vise à éloigner les parcs des côtes.

A compter de 2023, l'association se référera au candidat sélectionné à l'issue de l'appel d'offre du parc Centre Manche 1 et reprendra, si nécessaire, un dialogue avec les candidats à l'appel d'offre du Centre Manche 2. Le tout en poursuivant sa mission de relation avec les différents interlocuteurs et intervenants. Un travail de longue haleine...

### Actualité des parcs

Les projets éoliens, Centre Manche 1 et 2, évoluent au gré de leurs calendriers respectifs. Mais les études du premier servant les objectifs du second, les agendas de réalisation ont tendance à se concentrer : leurs mises en service respectives sont prévues en 2030 et 2031.

A l'heure où s'écrivent ces lignes, le nom du candidat sélectionné par la Commission de Régulation de l'Energie pour le Centre Manche 1 n'est pas encore connu. Il devrait l'être d'ici le 31 mars.



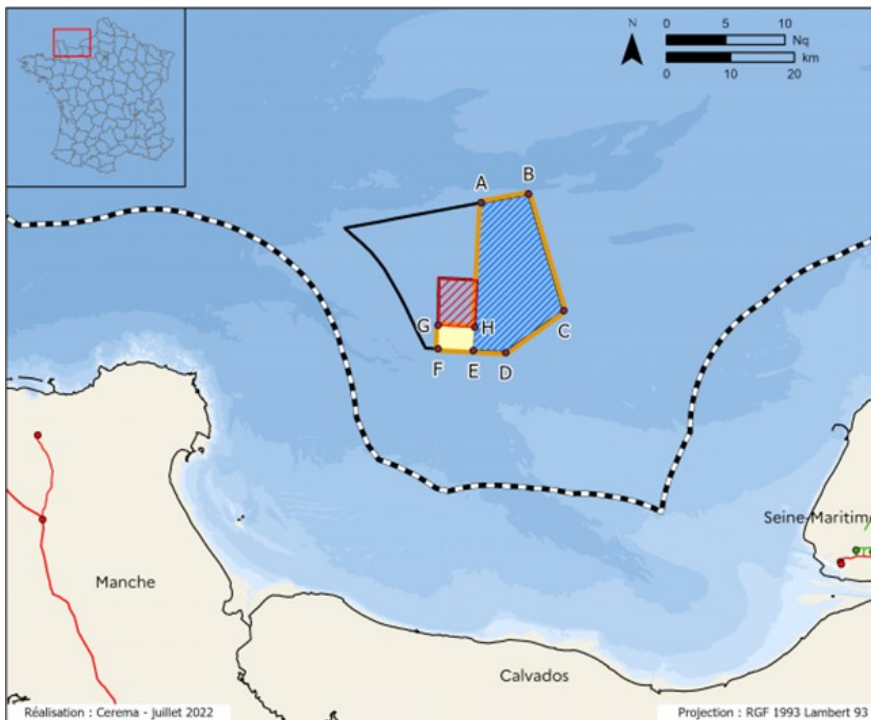
Quant au Centre Manche 2, il en est au stade de l'appel à candidatures.

Ce sont ainsi deux parcs d'un total de 2,5GW qui produiront du courant continu au large de nos côtes. Si deux raccordements à terre sont prévus, un seul poste électrique construit en mer rassemblera l'énergie produite par les deux parcs. Le câble sous-marin du CM1 (1GW) rejoindra la côte aux alentours du village de Saint-Marcouf pour être ensuite (tous câbles enfouis) connecté au poste électrique de l'Etang-Bertrand doté pour les circonstances d'un poste spécifique de conversion du courant continu en courant alternatif. Le CM2 de 1,5GW verra la majeure partie de son énergie dirigée vers les côtes du Calvados et le solde sur le poste de l'Etang-Bertrand.

## Le raccordement

**Le Centre Manche 1** dont la mise en service est prévue en 2030 comprendra une soixantaine de mâts d'une hauteur proche de 300 mètres mais leur éloignement minimal de 32 km de nos côtes laisse présager un impact visuel relativement raisonnable. C'est tout du moins ce qu'il est possible d'espérer des montages et simulations présentés.

L'implantation réelle du parc dépendra des caractéristiques proposées par le candidat retenu et des évolutions technologiques, le système de marché à enveloppe permettant d'adapter le choix final des équipements en fonction des évolutions technologiques. Distance finale (supérieure ou non à 32 km), plan de disposition, taille et nombre des machines ne sont donc pas encore définis.



Zone retenue pour la procédure de mise en concurrence relative au parc Centre Manche 2

Zone préférentielle pour l'implantation du parc Centre Manche 2

Sud Concession

Zone Centre-Manche

Zone de la concession granulats

Limite extérieure de la mer territoriale 12M

### Sources

MTE : Limites EMR

Shom : Limites maritimes

IGN : Limites terrestres

RTE : Postes et lignes RTE

Ifremer : Bathymétrie

Postes électriques Lignes électriques

● 225kV — 225kV

● 400kV — 400kV

Concernant le **Centre Manche 2** (CM2), le lancement de la procédure de mise en concurrence a eu lieu en octobre 2022. La désignation du lauréat de l'appel d'offres après analyse des candidatures par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est prévue début 2024.

Nul doute que, situé à l'Est du premier parc, ce second champ éolien aura un impact très faible sur le plan visuel. En revanche la surface totale représente pour le trafic maritime et pour les pêcheurs en particulier -qui pourraient malgré tout évoluer à l'intérieur des parcs- une zone qui s'éloigne de la traditionnelle libre circulation en mer.

Christiane Tincelin  
Présidente

<https://www.eoliennesenmer.fr> - Site de la DREAL pour toute information sur l'actualité des projets

Si vous vous sentez concernés par la mission d'Eolarge et/ou si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact : [eolarge.vds@gmail.com](mailto:eolarge.vds@gmail.com)

